



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986, sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Rapport du conseil d'administration pour l'année 2009

L'Asulf aura vingt cinq ans en 2011. Depuis 1986, elle mène des combats en faveur de la qualité de la langue – notion qui semble inconnue pour le français hexagonal. Elle s'est défini un champ de compétence à l'orée du territoire occupé par l'Office québécois de la langue française. Ce dernier, plus scientifique sans doute, mais aussi plus sensible aux pratiques observées, est moins militant que l'Asulf et ses membres.

L'OQLF, par exemple, devant la confusion entre « soi disant » et « prétendu » se contente d'observer qu'on utilise indifféremment les deux expressions sans tenir compte de leurs différences de départ. Pour sa part, l'Asulf témoigne de la confusion qui s'installe chez les locuteurs et même chez les scripteurs et recommande, au titre du bon usage, la prise en compte des contextes (un soi disant notaire; un prétendu ou un supposé passeport). Là où le français a deux mots pour désigner des réalités différentes (autobus / autocar; station / gare; portatif / portable), il n'y a pas à hésiter : il faut militer en faveur du maintien des distinctions. De même, dans le domaine de la toponymie, il ne faut pas hésiter à défendre les pratiques normales (Cap-aux-Diamants contre « Cap-Diamant »; rue Buade ou rue Louis-de-Buade contre rue « De Buade »). Même si l'Asulf s'appuie sur les travaux de l'Office, elle peut militer en faveur d'une prise de conscience de bon aloi, inciter les locuteurs à faire preuve d'originalité et de dynamisme, à leur faire comprendre qu'ils ont la liberté (et que personne ne leur tapera sur les doigts) s'ils écrivent « Petite Rue Champlain », s'ils lancent un néologisme (matinier ou matineur) pour « morning man » ou, encore, s'ils continuent de soutenir que les sauts-de-mouton, des ponts autoroutiers, ne sont pas des viaducs.

En somme, l'Asulf a toujours sa place sur l'échiquier langagier et son quart de siècle d'existence et de pression en faveur du bon usage n'a pas solutionné tous les problèmes. Elle a connu des succès, mais les résistances sont nombreuses, l'inertie est souvent importante, et de nouveaux défis se présentent (« branding », « pond hockey », « executive floor » ou « étage exécutif »).

Si l'existence future de l'Asulf est facile à justifier, sa présence sur le terrain en 2009 constitue une preuve de son utilité. Mais avant de décrire ses principales interventions et préoccupations, voyons quels sont les moyens dont elle dispose.

Administration

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil d'administration de l'Association s'est réuni à deux reprises, exigence minimum prévue aux statuts et règlements, soit le 23 mai et le 24 octobre 2009. Les deux réunions ont eu lieu au secrétariat de la rue des Gradins.

Le bureau, quant à lui, s'est réuni cinq fois : le 9 juillet, le 24 septembre, le 17 décembre 2009, le 17 février et le 23 mars 2010.

Les principaux points abordés au cours de l'année, tant au bureau qu'au conseil, ont été la nomination d'un nouveau trésorier, le fonctionnement du secrétariat et son organisation, le site électronique, les livraisons de L'Expression juste, l'importante subvention d'un donateur.

Un nouveau membre s'est joint au conseil et au bureau après l'assemblée générale, monsieur Christian Hébert. Ce dernier a été nommé trésorier de l'Association en remplacement de monsieur Étienne Giasson, celui qui tenait les cordons de la bourse depuis vingt ans, et il occupe le poste de monsieur Jean Baril au conseil. Pour sa part, madame France Salvaille a été élue membre du conseil lors de l'assemblée générale du 21 avril 2009.

Le bureau de 2009/10 est formé du vice-président, monsieur Serge Bouchard, du trésorier, monsieur Christian Hébert, de la secrétaire, madame Léone Tremblay et du président, Gaston Bernier. Au conseil, les membres du bureau sont épaulés par mesdames France Salvaille et Lola Lebrasseur, par messieurs Alain Bélanger, Jean-Guy Lavigne, Gilles Levasseur et Michel Sparer sans oublier un membre d'office, monsieur Robert Auclair.

Secrétariat

Le secrétariat de l'Association est logé au 5000, boulevard des Gradins depuis l'hiver de 2009 grâce à la générosité du Fonds de solidarité de la FTQ. Sans l'hébergement du Fonds, l'Asulf devrait trouver de l'espace quelque part et payer un loyer, probablement 10 000 \$ par année.

L'installation a pris quelques mois. Une partie des documents de l'Association accumulée avec le temps a été versée aux Archives nationales du Québec (BAnQ). Les dossiers courants, conservés dans un conteneur pendant l'hiver de 2009, ont été remis en ordre grâce au dévouement de monsieur Giasson dans un premier temps et de madame Léone Tremblay par la suite. Madame Tremblay a également présidé à la modernisation de l'équipement (télécopieur, répondeur téléphonique, ordinateur plus puissant).

Le nouveau trésorier a, bien sûr, adapté la présentation des états financiers et la comptabilité aux connaissances des jeunes générations et des moyens techniques

contemporains. De plus, il a mené à bonne fin le ravalement du site électronique de l'Asulf.

Adhésions

Le nombre d'adhérents a diminué en 2009 par rapport aux années antérieures. Le sommet observé le fut en 2003. Cette année-là, 413 membres individuels et personnes morales avaient payé leur cotisation. Depuis, ce nombre a baissé et, en 2009, il était d'environ 250. Bien des pionniers de la première heure ne renouvellent pas leur carte de membre. Il faut reconnaître aussi que les nombreuses tâches qu'assumaient notre ancien trésorier n'ont pas toutes été prises en charge depuis. Par exemple, celle qu'il s'imposait de relancer les retardataires. Pour le moment, la diminution du bassin des membres a été compensée par des dons des députés de l'Assemblée nationale. Mais il faudra que l'Asulf pense à consacrer des ressources et des efforts au recrutement. Plus de soixante-dix personnes ont adhéré à l'Association à la suite de la campagne publicitaire menée dans la presse écrite au début de la présente année. Il y aurait lieu de trouver des personnes intéressées à poursuivre cette lancée.

Les revenus et les dépenses

Un coup d'œil rapide sur les revenus de l'Association montre qu'ils ont diminué en 2009 par rapport à une moyenne de 34 000 \$ pour les trois exercices de 2006 à 2008 : ils furent de 31 138 \$ en 2009. C'est une diminution importante et il faudra surveiller l'évolution de ces chiffres. Le poids relatif de la contribution des membres représentait 64,5 % des revenus en 2009, ce qui signifie que l'Asulf est bien vivante et qu'elle possède une certaine autonomie. Mais, il va de soi qu'on ne peut faire fi de l'apport du ministère de la Culture et des dons des parlementaires.

Heureusement, les dépenses n'ont pas mis en péril la santé financière globale de l'Association. Elles suivent, d'année en année, l'évolution des revenus. En 2009, l'Asulf aurait dépensé 28 000 \$ de ses revenus de 31 000 \$. En comparaison, en 2006, on a dépensé 38 000 \$ et les revenus furent de 32 000 \$. En 2008, dépenses de 33 000 \$ et revenus de 35 000 \$. Le poste budgétaire le plus important est « frais de secrétariat ». Il représenta 63 % en 2009 et 61,5 % en 2006.

Site électronique

L'Asulf a un nouveau présentoir électronique depuis la fin de janvier 2010. Sa mise à niveau a été rendue possible grâce au travail colossal de monsieur Christian Hébert et à l'aide financière fournie par la Fondation JLT. Un rapport interne avait été préparé en janvier et février 2009 qui contenait un certain nombre de recommandations quant à la présentation graphique du présentoir et quant à son contenu. N'eut été l'aide financière extérieure, l'actualisation aurait sans doute tardé à se faire. Il faut dire que le donateur tenait fortement à ce que l'Asulf ravale et modernise son présentoir à l'occasion de la campagne de publicité et de recrutement qu'il se proposait de financer. L'Association a reçu des éloges de membres depuis et peu ou pas de critiques. À sa

réunion du 17 février, le bureau a formé un comité chargé d'étudier les propositions d'enrichissement du présentoir et de faire des recommandations. Le groupe est présidé par monsieur Alain Bélanger entouré de madame Tremblay et de monsieur Hébert.

L'Expression juste

Le bulletin de l'Asulf a été publié quatre fois depuis l'assemblée générale de 2009, en juillet, en octobre, en décembre 2009, en mars 2010. Le rythme des livraisons correspond à ce qui est annoncé dans le bloc éditorial. L'objectif du bulletin reste d'informer les membres des activités de l'Association, de les informer des interventions courantes et aussi de leur offrir une tribune. Les quatre livraisons de 2009/10 contiennent une cinquantaine d'articles courts, dont la très grande majorité proviennent des membres du conseil d'administration. On y compte quelques textes de membres (deux seulement). L'Expression juste est largement diffusée. On écrit « tirage : 1000 exemplaires » dans le bloc éditorial: de fait, le tirage des copies papier est d'une centaine alors que la version électronique est diffusée à environ 900 destinataires (membres, hommes et femmes politiques, journalistes, associations, etc.). Il existe une table alphabétique cumulative (16 p.) du bulletin, de la première livraison en 1987 à la dernière de 2009. Elle est distribuée électroniquement sur demande.

La présentation et la maquette de L'Expression juste ont fait l'objet de discussion au bureau et au conseil. Une première démarche auprès d'une graphiste a été abandonnée en raison de l'incompatibilité des appareils utilisés de part et d'autre. À l'heure présente, l'Asulf a approché la FTQ et sa Direction des communications afin d'obtenir sa collaboration. Il va de soi que les avis des membres sont toujours les bienvenus.

Courrier électronique

Parallèlement au présentoir électronique et au bulletin, le secrétariat de l'Asulf utilise d'une manière régulière le courrier électronique pour communiquer avec les membres. L'utilisation de ce canal rapide et instantané défavorise les personnes qui n'y sont pas abonnées. Une nouvelle rapide, utile sur l'heure, n'est pas expédiée par la poste ou ne l'est pas le jour même. La disparité de traitement entre ceux qui ont une adrel et ceux qui n'en ont pas fait-elle problème? L'utilisation de l'électronique pourrait en poser un autre : envoie-t-on trop de texte? Si les membres ont des observations à faire à ce sujet, il ne faut pas qu'ils hésitent à les acheminer au secrétariat. Le problème du double traitement préoccupe le conseil. De là l'importance de L'Expression juste et du présentoir électronique.

Campagne publicitaire

L'Asulf a mené depuis janvier 2010 une campagne publicitaire dans les journaux, dans le Devoir d'abord, dans le Soleil et dans le Droit ensuite. Une fiche d'adhésion à l'Asulf a été publiée trois fois dans chaque journal, édition du mercredi dans le Devoir, édition dominicale dans le Soleil et édition du samedi dans le Droit. Jusqu'ici, la campagne a amené plus de soixante-dix nouveaux membres.

En parallèle, l'Asulf a publié à ce jour trois textes dans des livraisons spéciales du Devoir réalisées à l'occasion du centenaire du journal. Un premier texte est paru le 16 janvier 2009, le deuxième, le 13 février, le troisième, les 10-11 avril. Le quatrième et dernier est prévu pour 22 octobre prochain. Les articles portent dans l'ordre sur le combat en faveur de la qualité de la langue au Devoir et à l'Asulf, sur la classe politique et son rôle à l'égard de la qualité de la langue, et sur le bon usage dans le domaine économique et en matière de convention collective.

L'opération a été menée d'une main de maître par monsieur Jean-Guy Lavigne, qui a établi et maintenu les liens avec les journaux et avec le président de la Fondation JLT, et qui a négocié les prix et l'emplacement des annonces.

Activités

L'Asulf a souligné publiquement le départ de monsieur Giasson le 24 octobre dernier. Pour l'occasion, le conseil d'administration avait invité les membres à un souper dans un restaurant de Sainte-Foy. Messieurs Auclair et Sparer ont rendu hommage au premier trésorier de l'Association et, dans le quotidien, son p.d.g. durant douze ans. Depuis, monsieur Giasson a été fait récipiendaire du groupe des membres à vie de l'Asulf. L'organisation de l'activité avait été confiée à monsieur Bouchard et il a animé la soirée de façon magistrale.

Le président de l'Asulf a eu le plaisir de rencontrer le groupe de retraités de l'OQLF qui se réunissent périodiquement à Montréal, à l'initiative de monsieur Jean-Guy Lavigne. La réunion a été des plus enrichissantes.

Interventions

L'année 2009/10 a été marquée de multiples interventions : domaine des conventions collectives, prononciation, anglicismes ou calques inutiles (« Boxing day », service de « valet », employé « régulier », « temps supplémentaire »).

Conventions collectives

En matière de conventions collectives, l'Asulf et, d'abord et avant tout, le président fondateur sont intervenus auprès des organismes patronaux et syndicaux dont les ententes sont des modèles en la matière : les conventions collectives de la Fonction publique, des juristes de l'État, des enseignants, des journalistes du Devoir, de la Presse, du Soleil. Les pressions ne donnent pas des résultats rapides. Les remarques sont acheminées depuis vingt ans aux mêmes syndicats et aux mêmes autorités mais le milieu du travail est très puriste ou conservateur à sa manière. On y protège ses erreurs et ses fautes, on a la conviction que les anglicismes et les barbarismes sont des gages de sécurité et de paix dans le milieu. Cependant, les personnes approchées se montrent habituellement ouvertes aux propositions de l'Association.

D'une manière concrète, l'Asulf est intervenue auprès des syndicats du monde de l'enseignement en septembre 2009 (des lettres ont été envoyées à de multiples intervenants), en avril 2009 et en février 2010, ce fut auprès du directeur du Devoir et de la présidente du syndicat; en février, monsieur Auclair est intervenu auprès du regroupement des juristes de l'État; en janvier, l'Asulf s'adressa à tous les journalistes de la Presse (comme on l'avait fait avec les journalistes du Devoir) afin de leur rappeler les erreurs présentes dans leur conventions (une liste de trois pages); en mars 2010, on est intervenu auprès du Syndicat de la Fonction publique et on lui expédia une liste de quatre pages d'erreurs et de fautes à corriger.

Une rencontre a eu lieu en décembre dernier au siège social de la CSQ avec monsieur Parent. Monsieur Auclair était présent. La rencontre a été très intéressante. Le président s'est montré très sympathique à la cause défendue par l'Asulf.

Waterloo

Au printemps de 2009, l'Asulf a mené une opération générale à propos de la prononciation du toponyme Waterloo. Tous les riverains de la ville de l'Estrie ont reçu une lettre de monsieur Auclair et un dépliant sur le sujet. Les dirigeants politiques et les médias ont également été mis dans le coup. Les échanges ont continué après l'assemblée générale d'avril dernier. Des réactions ont été adressées à l'Asulf. Certaines personnes, en dehors du milieu anglophone local, disaient même tenir mordicus à la prononciation anglaise.

L'exercice aura-t-il un impact? Il est peut-être trop tôt pour se prononcer. Mais on devait le faire. On aura alerté des citoyens sensibles à la prononciation du toponyme d'origine française. Mais déraciner une mauvaise prononciation se révèle aussi plus difficile que de faire remplacer « valet service » par « voiturier ».

Les ambassades et leurs adresses

Pour la troisième fois de son histoire, l'Asulf a écrit, c'était en août dernier, à l'ensemble des ambassades de la francophonie qui ont pignon sur rue à Ottawa et leur a recommandé de s'inscrire à l'annuaire téléphonique sous la rubrique française et d'indiquer leur adresse en français. Monsieur Auclair, qui a mené l'opération, a communiqué avec les dirigeants politiques et avec le secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie. De nombreux témoignages d'appui sont parvenus au secrétariat et même des promesses de changement.

Équipe Québec

L'Asulf a peut-être remporté une victoire à l'automne de 2009. Au départ, les premières personnes, un ministre québécois entre autres, qui ont lancé l'idée de former un comité qui serait chargé d'étudier la possibilité d'organiser des jeux olympiques d'hiver à Québec ont parlé de « team Québec ». Très rapidement, l'Asulf est intervenue et a écrit au ministre, au maire, à quelques journalistes et a dénoncé cette petite lâcheté. Quelques

heures plus tard, lors du dévoilement de la composition du comité, le groupe était devenu « équipe Québec ».

Saut-de-mouton

L'Association continue de rappeler aux médias que nos prétendus viaducs, c'est-à-dire nos ponts autoroutiers peuvent mieux être désignés du terme « saut-de-mouton ». Le ministère des Transports est également l'objet de la surveillance de l'Asulf, car il hésite à utiliser l'expression correcte et ses ingénieurs cherchent à imposer le barbarisme « pont d'étagement ». Il y a peu, la Tribune de Sherbrooke a accordé d'importantes manchettes à l'expression favorisée par l'Asulf.

Gare d'autocars de Montréal

Les pressions de l'Asulf et de quelques personnalités sont venues à bout de la résistance de la « station centrale d'autobus » de Montréal. La façade de la gare porte la nouvelle appellation depuis l'hiver ou le printemps de 2009. Mais on trouvait encore des relents du passé il y a peu. Début 2010, d'anciens panneaux indicateurs de la station de métro Berry-Uqam annonçaient toujours « Station centrale d'autobus ». Le R.T.M., à qui on faisait remarquer son retard, a excipé du fait qu'on voyait encore l'expression à l'intérieur de la gare. Effectivement, un panneau, également ancien, perpétue l'ancienne appellation. À l'extérieur, rue Maisonneuve, une marquise de quelques années orne encore la porte.

La liste des préoccupations de l'Asulf et de ses membres va bien au-delà des interventions notées plus haut. Il y aurait lieu de parler de « service de voiturier », de « solde d'après-Noël », de « déviation ». Depuis janvier dernier une liste des mots et des expressions ciblés, baptisée « Chantiers en cours », est mise à disposition sur le présentoir électronique de l'Association. Cette liste peut être enrichie. Les membres sont invités à proposer au webmestre de nouveaux chantiers.

Projets

Un certain nombre de tâches sont d'ores et déjà à l'agenda de l'Association.

Il y aurait lieu d'enrichir la section « Capsules » du site Internet. Actuellement, on y présente une trentaine de textes. Il faudrait en ajouter une dizaine en 2010 si l'on veut que le site reste vivant. Le modèle de fiche élaboré par le passé peut encore servir. On pourrait, dans un premier temps, nommer un comité de trois personnes qui serait chargé d'identifier des difficultés courantes et confier la tâche de rédaction d'une fiche donnée à telle ou telle personne, en faire la relecture, l'approuver et la confier au comité du site électronique. L'Asulf pourrait prévoir l'engagement d'un étudiant au cours de l'été de 2011 si on avait une liste de chroniques à faire préparer et, à cette fin, demander une subvention.

Il faudra aussi voir à mener une campagne de bon langage chez les préposés de l'accueil téléphonique des sociétés québécoises. Fin de mars, le Secrétariat à la politique linguistique a accordé à l'Asulf une subvention de 3 300 \$ à cet effet. L'Association devra mettre en marche rapidement la campagne, faire rédiger la fiche, acheter une liste d'adresses, louer les services d'une entreprise de distribution, prévoir un mécanisme d'évaluation. Les personnes intéressées à participer au mandat sont invitées à donner leur nom à la secrétaire de l'Association.

L'Asulf fonctionne depuis toujours avec des ressources limitées. Il est possible que des subventions soient disponibles. Malheureusement, personne ne fait l'inventaire des possibilités. S'il y a dans le groupe des spécialistes du secteur, des gens qui font déjà un tel travail pour d'autres regroupements, ils pourraient garder à l'esprit les besoins propres à l'Asulf et faire part des ouvertures entraperçues. L'Association pourrait nommer un responsable de l'opération et l'épauler de quelques volontaires.

Il y aurait lieu de prévoir des activités pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'Asulf. Il faudra réactiver le comité chargé de dégager un certain nombre de projets à retenir, certaines activités à la portée de l'Association. Encore là, si le domaine intéresse des membres, il ne faut pas hésiter à nous le laisser savoir.

Il y a sans doute beaucoup d'autres domaines à explorer. Les suggestions des membres et leur apport sont les bienvenus. Chacun peut intervenir dans son milieu. Chacun peut sensibiliser l'Association. Chacun peut alerter l'Office québécois de la langue française. D'autres pourraient contrôler la qualité du site Internet et de L'Expression juste et nous faire part de leurs observations.

Comme on le voit, les tâches sont nombreuses. Et, surtout, il faut souvent les recommencer. On a beau faire une remarque, donner un conseil, les efforts de l'Asulf et de chacun d'entre nous sont souvent annulés par le laxisme d'un journaliste, d'une vedette médiatisée, par le psittacisme tout simplement.

En terminant, j'aimerais remercier les membres du conseil d'administration actuel et les membres du bureau. Je veux remercier, en particulier, monsieur Jean Baril, qui a fait partie du conseil durant une quinzaine d'années. Je ne peux passer sous silence, la secrétaire à temps partiel de l'Association, madame Sylvie Tremblay et madame Andrée Champagne qui appuie notre président honoraire.

Gaston Bernier

19 avril 2010